

UNE COMMUNAUTE RURALE A L'EPREUVE DE  
L'INDUSTRIALISATION : CORTAILLOD DE 1750 A 1850

La transition du mode de production féodal au mode de production capitaliste s'est faite selon un processus dont on s'aperçoit, chaque jour davantage, à quel point les conséquences sociales ont été complexes et multiformes. D'une région à l'autre, d'une branche industrielle à l'autre, le prolétariat que la révolution industrielle fit surgir diffère par trop de points pour qu'il ne soit pas nécessaire de chercher à mieux cerner les conditions spécifiques dans lesquelles s'est produite cette émergence.

Parmi elles, la façon dont les communautés villageoises ont réagi à l'industrialisation présente un intérêt particulier, dans la mesure où ces communautés constituent le cadre privilégié des relations sociales dans l'ancienne société agraire. De la manière dont leur cohérence a résisté ou cédé au choc de l'industrialisation dépend, pour une part, le caractère plus ou moins dramatique et traumatisant qu'a revêtu la révolution industrielle, pour les populations qui s'y trouverent le plus étroitement impliquées.

Ainsi, au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, la principauté de Neuchâtel est constituée par quelque soixante-sept communautés d'habitants, qui vivent encore, essentiellement, de l'agriculture : élevage et exploitation forestière dans les Montagnes, polyculture dans les vallées de l'Areuse et du Seyon, viticulture sur les rives du lac de Neuchâtel. Sur les 32 000 habitants dénombrés en 1752, on compte 2700 dentellières, travaillant principalement dans les vallées, 460 horlogers, dans

les Montagnes, et enfin, 360 ouvriers en indiennes, en bordure du lac (1).

Dans la deuxième moitié du siècle, le travail industriel se répand à un rythme rapide. En 1798, le nombre des horlogers s'élève à 3 920, celui des dentellières à 4 000, pour une population qui est alors de 46 600 habitants. Quant aux indienneurs, ils sont 1 600, selon les dénombrements officiels, mais leur nombre réel est sensiblement supérieur.

Si l'horlogerie et la dentelle sont le fait d'ouvriers travaillant à domicile, il n'en va pas de même pour l'indiennage. Dès son origine, cette industrie prit une forme très concentrée, chaque fabrique abritant, dans de vastes bâtiments, plusieurs centaines d'ouvriers. Cette concentration pose le problème des rapports entre communautés rurales et industrialisation d'une façon d'autant plus spécifique que les plus importantes fabriques du pays s'établirent à peu de distance les unes des autres, sur l'étroit territoire des trois communes de Boudry, Bevaix et Cortaillod (2).

Les raisons de cette localisation étaient d'abord techniques : microclimat favorable aux opérations de blanchissage, présence d'une rivière aux eaux pures, l'Areuse ; facilités qu'offrait le lac pour le transport des marchandises. Elles tenaient aussi à la présence d'une population nombreuse, susceptible de fournir la main d'œuvre dont l'industrie avait besoin. Mais, très rapidement, les fabriques

---

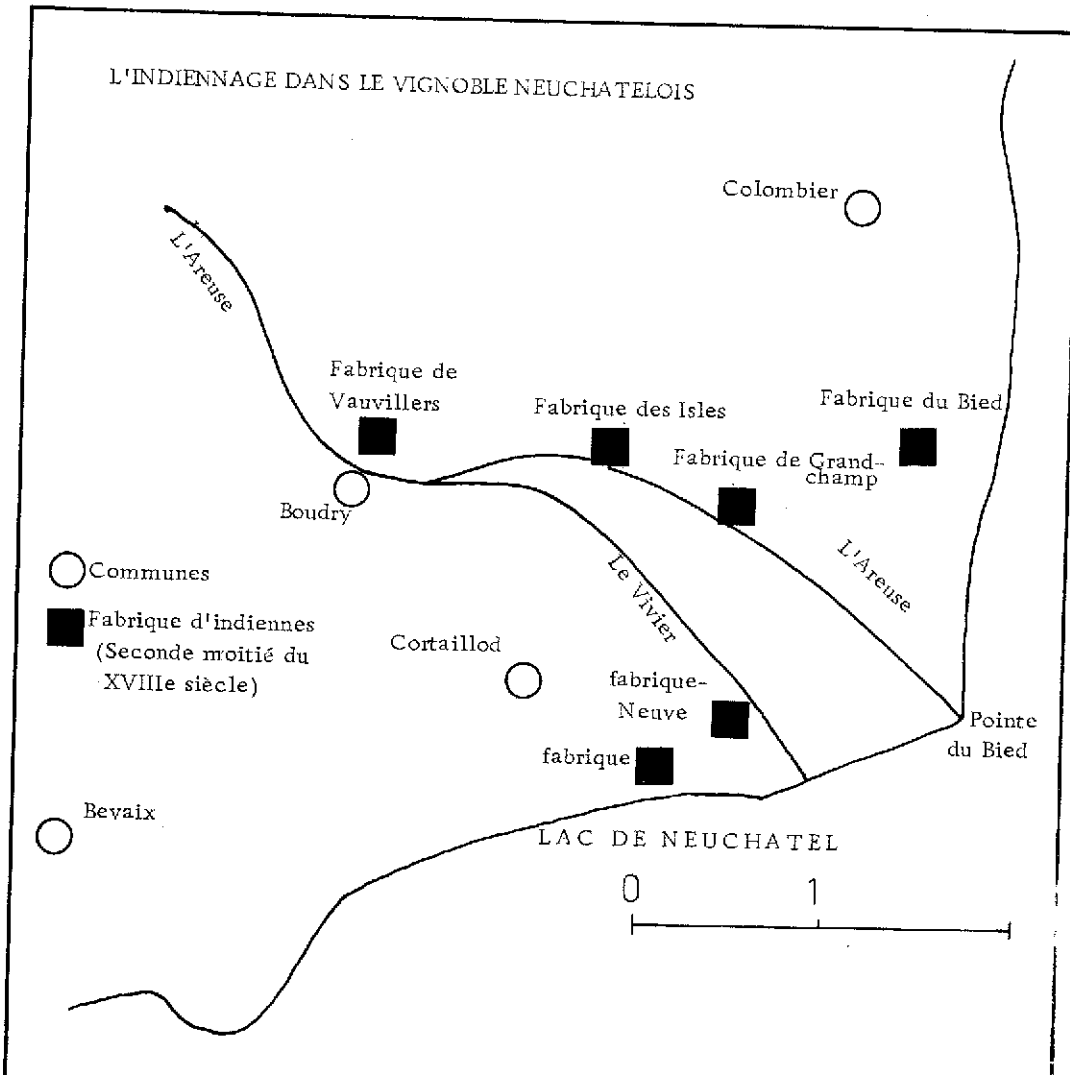
(1) On trouvera un aperçu de l'histoire économique de Neuchâtel dans E. Quartier la Tente : Le Canton de Neuchâtel, Neuchâtel, 1897-1925, cinq volumes, ou dans A. Petitpierre : Un demi-siècle de l'histoire économique de Neuchâtel, Neuchâtel, 1871.

(2) Sur l'industrie neuchâteloise des indiennes : A. Dreyer, Les toiles peintes en pays neuchâtelois, Neuchâtel-Paris, 1923.

D. Berthoud, Les indiennes neuchâteloises, Neuchâtel-Boudry, 1951.

P. Caspard, Entreprise et profit au temps de la première révolution industrielle : la Fabrique-Neuve de Cortaillod, 1752-1854, thèse de IIIe Cycle, Paris I, 1976.

du vignoble durent avoir recours à de la main d'œuvre étrangère, de sorte que, dès la fin du siècle, se produisit dans les villages de l'embouchure de l'Areuse une concentration d'ouvriers de fabrique relativement exceptionnelle pour l'époque : sur une population de 3 500 habitants environ, les communes de Bevaix, Boudry, Colombier et Cortaillod ne comptaient pas moins de 1 300 à 1 400 ouvriers en indiennes.



La population du Vignoble, à l'embouchure de l'Areuse, subit donc dans ses effectifs, ses origines et ses structures une série de mutations dont nous voulons à la fois préciser l'ampleur, et montrer la façon dont elles ont affecté la cohérence des communautés villageoises.

## I - COMMUNIERS ET HABITANTS.

### La croissance de la population

Dans les paroisses du Vignoble, la population s'est accrue, à partir de 1750, à un rythme rapide, près de deux fois supérieur à celui qu'a connu l'ensemble de la principauté.

Tableau I : Croissance de la population dans le Vignoble

	date	population	date	population	croissance annuelle
Cortailod	1750	521	1799	1017	+ 1,90 %
Boudry	1770	777	1805	1314	+ 1,92 %
Bevaix	1755	446	1799	612	+ 0,82 %
Principauté	1752	32335	1799	46934	+ 0,94 %

Cette croissance s'explique, d'abord, par l'évolution naturelle. Avant l'apparition de l'industrie des toiles peintes, la vitalité démographique dans le Vignoble était faible : à Cortailod, Bevaix, Boudry et Colombier, le nombre des baptêmes, dans la première moitié du XVIIIe siècle, se situait à un niveau plutôt inférieur à celui de la fin du siècle précédent.

Tableau II - Les baptêmes dans le Vignoble au XVIII<sup>e</sup> siècle.

Cortaillod		Boudry	
Années	Moyenne annuelle	Années	Moyenne annuelle
1681-1710	16,2	1681-1710	16,5
1711-1750	12	1711-1750	18,8
1751-1780	24,1	1751-1780	28,3
1781-1810	36,3	1781-1803	42,6
Bevaix		Colombier	
Années	Moyenne annuelle	Années	Moyenne annuelle
1700-1720	11,8	1681-1710	9,9
1721-1750	10,9	1711-1750	10
1751-1780	14,7	1751-1780	17,3
1781-1805	19	1781-1810	23,9

A partir de 1750, un revirement se produit. La natalité augmente, qu'on la mesure par le quotient baptêmes/mariages, ou par le nombre des baptêmes rapporté aux effectifs de la population dénombrée. A Cortaillod, dans le premier cas, le rapport fait plus que doubler entre les périodes 1721-1750 et 1781-1800 ; dans le second, le taux brut de natalité passe de 21,8 % en 1752-1760 à près de 40 %° dans les années 1771-1800. Pendant le même temps, l'élévation de la mortalité est moins rapide, de sorte que de 1771 à 1820, le taux d'accroissement naturel est compris, chaque année, en moyenne décennale, entre 7,1 %° et 14,3 %°.

Tableau III voir page 6

La croissance de la population s'explique aussi par un solde positif de la balance migratoire. L'immigration étrangère est un phénomène général dans la principauté, à cette époque.

Tableau IV. L'immigration à Neuchâtel

Tableau III - La Population de Cortaillod, 1721-1834

Années	(1)		(2)		(3)		(4)		(5)		(6)		(7)		(8)		(9)	
	Baptêmes	Sépultures	Solde	Mariages	Rapport Baptêmes/mariages	Baptêmes/Population	Sépultures/Population	Solde dénombrée	Baptêmes dénombrée	Sépultures dénombrée	% Population	% Population	Solde dénombrée	% Population	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
1721-1730	129			49	2,63	-	-								30,8	26,8		
1731-1740	133		-	42	3,16	-	-								31,1	29,7		
1741-1750	111		-	34	3,26	-	-								37,5	29,8		
1751-1760	138	153(1)	-23	43	3,20	21,8%(2)	-								30,5	28,9		
1761-1770	306	227	+79	90	3,40	-	-								33,6	29,2		
1771-1780	279	204	+75	52	5,36	41,8%	30,6%						+11,2%		25,8	25		
1781-1790	354	220	+134	53	6,68	37,8%	23,5%						+14,3%		26,1	26,3		
1791-1800	385	277	+108	57	6,75	40,2%	28,9%						+11,3%		25,9	25,4		
1801-1810	350	225	+125	68	5,14	34,6%	22,2%						+12,4%		29,2	26,3		
1811-1820	362	280	+82	67	5,40	30,9%	23,8%						+7,1%		28,1	26,1		

Notes : 1) 1745-1760 2) 1745-1754 3) remariages compris

Années	Maisons		Habitants		dont Neuchâtelois		Etrangers		% Etrangers		Enfants (n'ayant pas communié)		% Enfants	
	Maisons	Habitants	Habitants	Solde	Etrangers	% Etrangers	Etrangers	% Etrangers	Enfants (n'ayant pas communié)	% Enfants	Enfants (n'ayant pas communié)	% Enfants		
1750	131	521	448	33	6,3%	30,7%	160	30,7%	160	30,7%	160	30,7%		
1775	140	640	525	115	17,9%	40,4%	259	40,4%	259	40,4%	259	40,4%		
1780	145	800	590	210	26,2%	39,7%	318	39,7%	318	39,7%	318	39,7%		
1790	152	902	629	273	30,2%	39,3%	355	39,3%	355	39,3%	355	39,3%		
1800	152	1000	701	299	29,9%	41%	410	41%	410	41%	410	41%		
1810	155	1148	677	471	41%	-	-	-	-	-	-	-		
1820	159	1249	719	479	38,3%	-	-	-	-	-	-	-		
1834	158	1144	671	473	41,3%	-	-	-	-	-	-	-		

Sources : AEN : registres paroissiaux ; tables de dénombrement de Cortaillod.

Tableau IV. - L'immigration à Neuchâtel

Années	Population	Etrangers	Proportion
1752	32 335	4 318	13,3 %
1760	31 756	4 577	14,4 %
1770	35 863	6 917	19,2 %
1780	39 053	8 190	20,9 %
1790	43 790	9 908	22,6 %
1800	46 206	11 803	25,5 %
1810	49 913	13 804	27,6 %
1815	51 263	14 214	27,7 %

Dans le Vignoble, la progression est encore plus spectaculaire : à Cortaillod, le nombre des étrangers à la principauté est de 33 sur 521 habitants en 1750, soit 6 %. Il est de 473 sur 1144 habitants en 1834, soit 41,3 %. Cette année là, parmi les habitants sujets de l'Etat, on n'en compte que 346 qui sont communiens de Cortaillod, soit 30,2 % du total, et 325 qui sont communiens d'autres communes de la principauté, soit 28,4 %. En l'espace de quelques décennies, les communiens de Cortaillod sont devenus très minoritaires dans leur propre village. On peut donc se demander si un tel afflux d'étrangers n'a pas ébranlé la cohésion d'une communauté habituée à vivre, dans une large mesure, en autarcie démographique.

#### Les étrangers.

Jusqu'au milieu du XVIIIe siècle, les communes du Vignoble constituent un milieu relativement homogène, où les communiens sont largement majoritaires. La plupart des non-communiens sont eux-mêmes neuchâtelois : on ne compte que 6 % d'étrangers à Cortaillod en 1750, 4 % à Bevaix en 1755. Par la suite, l'industrialisation a eu, sur le flux d'immigration, des effets à la fois directs et indirects.

Effets directs : une grande partie des étrangers qui arrivent dans le Vi-

gnoble sont des ouvriers en indiennes. En 1754, à la Fabrique-Neuve, on compte 13 étrangers sur 86 ouvriers adultes, soit 15,1 %. En 1819, la proportion est de 205 sur 451, soit 45,4 %. Cette proportion n'est pas fonction de la qualification des ouvriers, car deux facteurs jouent en sens opposé. D'une part, la mobilité des ouvriers est d'autant plus grande que leur qualification est plus élevée. Pour les dessinateurs, les graveurs, les coloristes et les meilleurs imprimeurs, il existe un marché du travail de dimension européenne, où fabricants français, mulhousiens, suisses, entrent en concurrence les uns avec les autres. En revanche, les communautés du Vignoble font pression sur les fabricants afin qu'"ils préfèrent toujours les gens du lieu aux étrangers pour travailler dans la fabrique, à égalité de travail"

(3). Cette pression tend donc à favoriser l'immigration des ouvriers non qualifiés. Au total, la proportion des étrangers n'est pas sensiblement différente chez les dessinateurs, les imprimeurs, les manœuvres ou les pinceleuses.

L'industrialisation a aussi, sur l'immigration, des effets indirects. D'une part, une partie des paysans du Vignoble, attirés par les hauts salaires des fabriques, abandonnent leurs terres. Ils sont souvent remplacés par des étrangers, qui viennent notamment, de la Suisse alémanique. D'autre part, le nombre des artisans et des commerçants s'accroît fortement dans les villages du Vignoble à partir de 1750, en raison de la nouvelle division du travail qu'instaure l'industrialisation et de la hausse du pouvoir d'achat dont elle fait bénéficier, globalement, les habitants (cf. infra). Or, là encore, beaucoup de ces artisans ou commerçants sont des étrangers au pays.

Les mouvements migratoires ne se produisent pas, cependant, à sens unique. L'arrivée d'étrangers s'accompagne du départ de certains autochtones, phénomène plus difficile à saisir quantitativement. Il y a d'abord le traditionnel enrôlement mercenaire qui se poursuit jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, dans les régi-

---

(3) AC, FF, amodiations de la commune.



ments suisses au service de la France, de Hollande ou du Piémont. De 1806 à 1814 est levé le bataillon des "Canaris" au service de Napoléon : 17 natifs de Cortaillod, au minimum, figurent dans les contrôles matricules de ce corps en 1807 (4). Se poursuit également l'émigration, temporaire ou définitive, de domestiques et de servantes, qui partent pour la ville de Neuchâtel ou pour l'étranger, et des artisans, qui vont se perfectionner loin de leur village.

L'émigration est, enfin, le fait des ouvriers en indiennes eux-mêmes, qui partent pour la Suisse, l'Alsace et la France. De forts contingents de Neuchâtelois s'installent à demeure dans des villes comme Mulhouse, Troyes ou Nantes, où certains fabricants sont eux-mêmes originaires de Neuchâtel, tel Morlet, à Troyes, ou Petitpierre et Corgerat, à Nantes. D'autres passent d'une fabrique à l'autre sans s'attarder. Daniel-Henry Jeanneret, dessinateur à la Fabrique-Neuve, relate ainsi, en 1795, une visite-éclair qu'il a faite à Lyon : "Après le refus d'ouvrage que l'on m'a fait dans les fabriques de notre pays, j'ai pris, malgré moi, le parti d'aller à Lyon. J'y aurais trouvé de l'ouvrage, mais on ne peut pas y avoir du pain, quoi qu'à un prix le plus excessif, en un mot ce sont des horreurs. J'ai été beaucoup plus pressé de revenir que d'y aller. Je n'y ai pas seulement travaillé une heure" (5).

En définitive, l'élévation de la proportion des étrangers dans la population du Vignoble apparait comme le résultat d'un chassé-croisé complexe entre étrangers qui s'installent, temporairement ou définitivement, et autochtones qui s'en vont. Elle conduit, en tous cas, à s'interroger sur la nature des rapports qui se sont établis au terme de ce processus, entre communautés d'origine différente.

Au plan juridique, il existe une nette discrimination entre les commu-

---

(4) Archives de la Guerre (Vincennes), Contrôles du Bataillon de Neuchâtel.

(5) A E N, A F C, lettres reçues, 17 juin 1795.

niers et les simples habitants. En effet, pour reprendre les termes de la description de Neuchâtel rédigée en 1806 à l'intention du Maréchal Berthier, "Le régime communal a, dans cette principauté, des caractères qui le différencient essentiellement de celui qui existe en France et dans plusieurs autres pays (...). En France, une commune est composée de la totalité des habitants d'une ville ou d'un village. A Neuchâtel, les prérogatives, les biens même, souvent considérables, des communes, sont devenus la propriété exclusive des descendants des familles à qui elles furent autrefois accordées. Ce sont les individus qui ont conservé dans la commune un droit exclusif à ces avantages que l'on nomme communiers" (6).

Les communiers ont donc, d'une façon quasi héréditaire, le monopole de la jouissance de certains biens et droits, dont les simples habitants sont privés. Ces derniers ne peuvent participer aux assemblées de communauté, qui ont, entre autres pouvoirs, celui de gérer un budget important : au début du XIXe siècle, les revenus de Boudry, Bevaix, Colombier et Cortaillod atteignent, au total, près de 20 000 L. (7). Ils ne bénéficient pas non plus de divers avantages tels que le produit des forêts communales, les secours en cas d'indigence (mais le pasteur ou les fabricants d'indiennes accordent leurs propres secours) ou l'écolage gratuit. En revanche, ils sont tenus de payer chaque année, à la communauté, diverses taxes dont le montant peut dépasser cinq ou six livres par chef de famille, au début du XIXe siècle (8).

L'inégalité de statut entre communiers et habitants risque, à la longue, de vider de sa substance l'institution communale. La description de 1806 déplore,

---

(6) A E N, fonds Berthier, Essai sur l'état actuel de la principauté de Neuchâtel (1806). Cf aussi : J.P. Jelmini, La vie publique dans les communautés rurales de Neuchâtel au XVIIIe siècle, établie d'après les documents de Dombresson et de Travers, in : Musée Neuchâtelois, 1972, pp.135-174. Sur la communauté de Cortaillod, P. Caspard, thèse citée, pp. 40-54.

(7) A E N, fonds Berthier, Essai . . .

(8) A C, E E 2, Comptes de la communauté de Cortaillod.

par exemple, que "les communiens ne font pas toujours le tiers ou même le quart des habitants de la commune" (c'est la proportion qu'on trouve alors à Cortaillod), et "qu'on peut être communiens d'une commune sans avoir jamais habité son territoire, sans être obligé d'y prendre domicile, sans même y avoir de biens" (9). Pour nette qu'elle soit, la discrimination entre communiens et habitants voit cependant ses effets atténués, dans la mesure où la plupart des habitants, étant eux-mêmes neuchâtelois ou suisses, restent membres de leur propre commune d'origine. Ils conservent donc un réel enracinement communal, avec toutes les conséquences psychologiques et matérielles qui découlent de cette situation.

La ségrégation juridique ne s'accompagne, par ailleurs, d'aucune ségrégation topographique : communiens et simples habitants, ouvriers et paysans vivent en étroite promiscuité. A Cortaillod, les bâtiments de la Fabrique-Neuve sont construits à mille mètres du village, mais ne s'entourent d'aucun quartier proprement ouvrier. Une vingtaine de travailleurs logent dans un dortoir aménagé dans la Fabrique, mais les autres résident dans le village même, dont la configuration ne subit que peu de modifications. Il y a d'ailleurs peu de maisons nouvelles : Cortaillod compte 131 maisons en 1750, 152 en 1800. En fait, beaucoup de propriétaires de maisons les font agrandir, construisant des annexes qu'ils louent aux étrangers : au début du XIXe siècle, les trois quarts des imprimeurs de la Fabrique-Neuve sont logés dans ces conditions (10). Selon un dénombrement datant de 1811, on compte même 46 étrangers, généralement célibataires, qui habitent dans des familles d'origine neuchâteloise, sans avoir de ménage qui leur soit propre. (11)

Cette promiscuité n'exclut pas l'existence de sentiments xénophobes de

---

(9) A E N, fonds Berthier, Essai ....

(10) A E N, A F C, correspondance (lettre des imprimeurs, juin 1811).

(11) A E N, tabelles de dénombrement de Cortaillod.

la part des communiens. Ainsi, les notables ruraux se plaignent de la décadence des mœurs et du goût du luxe, qu'apporteraient avec eux les étrangers. "On n'a que trop souvent lieu de remarquer, observe M. Matthey-Doret à propos de Bevaix, que la décadence de l'agriculture a été suivie de celle des mœurs : l'une et l'autre tiennent à la même cause, je veux dire, à l'introduction de l'industrie et des étrangers. Quelques uns de ceux-ci ont apporté assez peu de moralité ; d'autres un esprit remuant et d'indépendance ; d'autres enfin, un ton frivole, le goût du luxe et des dépenses" (12). En fait, de la part des grands propriétaires fonciers, cette condamnation morale traduit surtout une opposition d'ordre économique au phénomène même de l'industrialisation, accusée de renchérir la main d'œuvre agricole. Cette opposition est d'ailleurs très nuancée, car l'industrie permet aussi à ces propriétaires de vendre leur production à des prix avantageux.

De leur côté, les paysans peuvent avoir lieu de s'irriter, à la longue, de certaines infractions commises par les ouvriers - étrangers ou non - qui travaillent dans le vignoble. Passage au milieu des champs et des vignes pour abrégier la route qui mène aux fabriques, vols de fruits ou de bois : tels sont quelques uns des petits délits les plus fréquemment mentionnés dans les archives judiciaires de Cortaillod (13).

Enfin, ouvriers et manouvriers du cru sont tentés de voir dans les étrangers des concurrents sur le marché du travail : d'où la revendication que formulent les communiens de Cortaillod à l'intention des dirigeants de la Fabrique-Neuve, lorsqu'ils lui demandent "de préférer toujours les gens du lieu aux étrangers, à égalité de travail". Il ne semble cependant pas que cette attitude se traduise d'une

---

(12) M. Matthey-Doret, Essai descriptif sur la juridiction de Bevaix, Neuchâtel, 1801, p. 35.

(13) A E N, Manuels de justice de Cortaillod.

façon conflictuelle sur le lieu même du travail. Les ateliers ("boutiques", "tables") regroupent toujours des ouvriers d'origine diverse, les contremaîtres étant, indifféremment, communiens, neuchâtelais ou étrangers (14).

En fait, la coexistence entre les diverses communautés semble n'avoir pas posé de problème majeur. La plus grande partie des étrangers étant elle-même d'origine helvétique, la distance culturelle avec les neuchâtelais n'était pas suffisamment grande pour que les antagonismes, réels mais mineurs, trouvent motif à s'exacerber. L'étude des mariages célébrés à Cortaillod entre 1761 et 1820 illustre et confirme cette conclusion. D'une part, il existe une homogamie certaine entre conjoints de même origine géographique. Cependant, les mariages entre communiens et non-communiens du Vignoble ne sont pas rares : dans 18 % des cas, les hommes du Vignoble épousent des femmes originaires du reste de la principauté, dans 25 % des cas, des étrangères. La fréquence de ces mariages mixtes témoigne donc qu'entre les différentes communautés présentes à Cortaillod, la distance culturelle ou sociale n'était pas infranchissable.

Tableau V : L'homogamie à Cortaillod en fonction de l'origine géographique des conjoints, (1761-1820)

Origine des Conjoints	Origine des Conjointes		
	Vignoble Bevaix, Boudry, Cortaillod, Colombier	Autres communes	Etranger
Vignoble	+ 56 %	- 21 %	- 37 %
Autres communes neuchâtelaises	- 31 %	+ 38 %	- 1 %
Etranger	- 38 %	+ 6 %	+ 30 %

N. B. Ce tableau montre quelles sont les probabilités d'union entre conjoints de même origine. Par ex. : 35,6 % des femmes qui se sont mariées à Cortaillod de 1761 à 1820 sont originaires du Vignoble. Les hommes originaires du Vignoble ont

(14) A E N, A F C, Livres des imprimeurs ; ouvrage des pinceuses.

choisi une épouse parmi elles dans 55,8 % des cas. La différence entre des deux chiffres, soit  $\frac{55,8 - 35,6}{35,6} = + 56 \%$ , exprime l'intensité de l'endogamie. Le taux serait de 0 % dans toutes les cases si les unions étaient parfaitement aléatoires.

Si la présence des étrangers, en tant que telle, n'a pas fondamentalement remis en cause la cohérence de la communauté villageoise, on peut néanmoins se demander, avec M. Matthey-Doret, si, par leur "frivolité" et leur "absence de moralité", ces étrangers n'ont pas mis en cause l'un des fondements de la société villageoise traditionnelle : l'institution familiale.

#### La Famille.

La famille constitue la cellule de base de la communauté villageoise, de par la place qu'elle occupe dans les institutions communales, son rôle dans l'économie rurale, les valeurs qu'elle incarne et dont elle assure la transmission. Or ce rôle de la famille subit, du fait de l'industrialisation, d'assez profondes atteintes. Par exemple, en offrant aux populations du Vignoble des moyens d'existence autres que le travail de la terre, les fabriques diminuent d'autant l'importance qu'avait traditionnellement le calcul économique dans les stratégies matrimoniales. Les considérations de dots et de transmission de patrimoines, sur lesquelles les parents des conjoints avaient, jadis, plus qu'un droit de regard, se trouvent relativement dévalorisées au profit de la prise en compte, par les seuls conjoints, de l'attirance physique ou affective.

De fait, une nouvelle conception du mariage et de la famille apparaît, de diverses façons, dans le comportement des populations du Vignoble. Ainsi, on assiste à un accroissement brusque des conceptions prénuptiales : entre c. 1750 et

c. 1800, leur pourcentage par rapport aux premières naissances, passe de 33 à 65 % à Bevaix, de 22 à 64 % à Boudry, de 10 à 63 % à Cortaillod. Moins soucieux des stratégies matrimoniales que ne l'étaient jadis les jeunes paysans, les ouvriers et ouvrières des fabriques peuvent avoir, beaucoup plus librement, des relations sexuelles préconjugales. D'ailleurs, pendant le même temps, les possédants du Vignoble conservent du mariage, la conception traditionnelle : les relations préconjugales sont, chez eux, beaucoup plus rares que chez les non-possédants, leur fréquence étant inversement proportionnelle au niveau de fortune (15).

Cette nouvelle conception du mariage et de la famille se traduit également par une baisse importante de l'âge au mariage (cf. tableau III). Il n'est plus nécessaire, en effet, que les couples observent, pour se former, la période d'attente à l'issue de laquelle ils pourront entrer en possession de l'exploitation paternelle. En offrant des emplois bien rémunérés aux jeunes des deux sexes, les fabriques leur permettent de fonder beaucoup plus tôt un foyer ; d'ailleurs, la remontée de l'âge au mariage, après 1800, peut s'expliquer, au moins en partie, par les difficultés que connaît l'indiennage neuchâtelois à cette époque.

En même temps que l'âge au mariage décroît, se dessine une évolution vers la famille nucléaire. Dans l'ensemble de la principauté, selon Henriod, le nombre moyen des individus dont se composent les ménages s'abaisse de huit, en 1752, à six, en 1800 (16). A Cortaillod, ce nombre est de 4,2 en 1775, 4,4 en 1793, 4,3 en 1811 (17). Les sources ne permettent pas de savoir de quelle évolu-

---

(15) P. Caspard, Conceptions pré-nuptiales et développement du capitalisme dans la principauté de Neuchâtel (1678-1820), in : Annales ESC, 1974, pp. 989-1008.

(16) H. F. Henriod, Mémoire sur les causes de la disette et du renchérissement du bois, Neuchâtel, 1974.

(17) A E N, tabelles de dénombrement de Cortaillod.

tion cet état de fait est l'aboutissement, mais le terme du processus est clair : dans la majorité des cas, les familles du Vignoble sont désormais de type moderne, se limitant aux parents et aux enfants non mariés.

Malgré les mutations dont elle a été l'objet, et contrairement à ce qui a pu se passer ailleurs du fait de l'industrialisation, l'institution familiale reste pourtant solide. Ainsi, malgré l'augmentation considérable des conceptions pré-nuptiales, l'illégitimité se maintient à un niveau très faible, qui varie peu du début du XVIIIe siècle à celui de XIXe siècle. A Cortaillod, le pourcentage des naissances illégitimes est de 0,9 % en 1678-1720, 1,3 % en 1721-1760, 1,1 % en 1761-1790, et 1 % en 1791-1820. A Boudry, entre 1761-1790 et 1791-1820, il passe de 1,5 à 1,9 %, à Bevaix de 1,9 à 3,7, à Colombier de 1,6 % à 3,3 %. Ces chiffres sont à peine supérieurs à ceux que connaissent des villages neuchâtelois restés plus agricoles, comme Travers, Couvet ou Le Landeron. Cela signifie que le contrôle social continue à s'exercer pleinement sur la vie sexuelle des habitants du Vignoble, qui reste, de son côté, parfaitement structurée par une tradition comme celle du kiltgang. Cette coutume autorise les jeunes filles à recevoir leurs galants, la nuit, dans leurs chambres, à charge pour ces derniers d'épouser les filles qu'ils auraient rendus grosses. Ni l'afflux des étrangers, ni la mobilité géographique plus grande qu'autorisait le travail industriel parmi les autochtones, n'ont donc incité les garçons à se soustraire à leurs obligations, en cas de grossesse de leur partenaire.

Par ailleurs, les mariages ainsi conclus ne se révèlent pas particulièrement fragiles. Dans son étude sur les ouvriers de l'Oberland zurichoïse, R. Braun constatait - sans mesurer, cependant, le phénomène - que beaucoup des "mariages forcés" auxquels aboutissaient les relations sexuelles préconjugales se terminaient ultérieurement par des divorces (18). Rien de tel à Neuchâtel où, au début

---

(18) R. Braun, Industrialisierung und Volksleben : die Veränderungen der Lebensformen in einem ländlichen Industriegebiet vor 1800 (Zürcher Oberland), Erlenbach-Zürich und Stuttgart, 1950.



du XIX<sup>e</sup> siècle, la proportion des divorces par rapport aux mariages célébrés est inférieure à 2 % (19).

Il apparaît donc que le mariage et la famille n'ont pas été fondamentalement ébranlés par l'industrialisation. Cette résistance s'explique, pour partie, par l'idiosyncrasie des populations neuchâteloises en matière de coutumes, de droit ou de discipline ecclésiastique. Mais elle résulte aussi des caractères de l'industrie des indiennes, et de la main d'œuvre qu'elle employait.

La structure de l'emploi dans l'indiennage présente, en effet, certains traits favorables au maintien de l'institution familiale. Ainsi, les fabriques occupent aussi bien des hommes que des femmes et des enfants. Ces derniers peuvent travailler, dès l'âge de cinq ou six ans, comme tireurs, et à partir de dix ans, comme pinceleuses ou petits manœuvres. A l'âge de quinze ans, les hommes deviennent dessinateurs, graveurs, imprimeurs ou manœuvres, les femmes rentreuses et pinceleuses (cf. tableau IV). Dans une fabrique comme celle de Cortaillod, on compte, en 1810, 32 % d'hommes, 41 % de femmes et 27 % d'enfants (20). Une telle structure de l'emploi confère une grande souplesse à la façon dont les familles villageoises ont pu répondre aux sollicitations du travail industriel. Dans les villages du Vignoble, on trouve des familles purement ouvrières, où père, mère et

---

(19) Listes des sommaires de tous les enfants baptisés, des mariages bénis et des personnes enterrées dans toutes les paroisses de la principauté de Neuchâtel et Valengin, 1761-1815. Les registres des chambres matrimoniales de Neuchâtel et Valengin contiennent la procédure détaillée de tous les divorces prononcés au XVIII<sup>e</sup> siècle.

(20) Sur les ouvriers en indiennes neuchâtelois : P. Caspard, Recherches sur la main d'œuvre industrielle au début du machinisme. Les ouvriers de la Fabrique-Neuve de Cortaillod, 1754-1819, Mémoire de Maîtrise, Paris I, 1969 ; La Fabrique au village, in : Le Mouvement Social, oct-déc. 1976, pp. 13-35.

enfants travaillent tous, à des tâches diverses, dans la même entreprise. On trouve aussi des familles qui, restées paysannes se contentent d'envoyer un de leurs membres travailler à la fabrique, pour y gagner un salaire d'appoint. Dans l'un et l'autre cas, la cohésion des familles se trouve renforcée ; comme le note Henriod : "l'avantage des arts, qui a fait le plus d'heureux, c'est de fournir à tous les membres d'une famille nombreuse le moyen de rester ensemble et de s'entraider mutuellement...." (21).

Tableau VI - Effectifs de la Fabrique-Neuve.

Année	Dess. et graveurs	Imp. et rentreuses	Mancœuv.	Pinceleuses	Tireurs	Total	% ouvriers qualifiés
1754	8	24	15	39	24	110	29 %
1764	17	83	46	129	83	358	28 %
1774	23	139	68	147	139	516	31 %
1784	35	176	104	200	176	691	30 %
1794	45	177	105	210	177	714	31 %
1804	36	147	105	170	147	605	30 %
1814	30	114	142	114	114	514	28 %
1825	35	126	143	0	126	437	37 %
1835	40	155	99	0	125	425	46 %
1846	43	85	108	0	0	240	53 %

(21) H. P. Henriod, Mémoire sur cette question : jusqu'à quel point les Arts et le Commerce peuvent-ils être exercés utilement dans ce pays, Neuchâtel, 1799 p. 18.

## II - LES NOUVEAUX CONSOMMATEURS.

Comme les structures démographiques, les structures sociales ont subi, du fait de l'industrialisation, de profonds bouleversements. Mais ici encore, les effets en sont complexes : tandis que d'anciens facteurs de cohésion volent en éclat, il en est de nouveaux qui apparaissent. L'évolution respective des patrimoines et des revenus est significative, à cet égard : l'une des ruptures majeures que connaît le Vignoble réside dans le processus qui voit une fraction croissante de sa population être privée de toute fortune et de tout patrimoine, pendant que les revenus de ces mêmes habitants sont maintenus, voire accrus, grâce aux salaires qu'assurent les fabriques d'indiennes.

### Patrimoines et revenus.

L'industrialisation a pour effet d'accroître les écarts entre les niveaux de fortune des habitants. "Il y a plus de grandes fortunes, mais aussi plus de pauvres" ; "à mesure que quelques uns se sont enrichis, tout le reste s'est appauvri", note Henriod (22). A propos de Cortaillod, M. Matthey-Doret remarque, pour sa part, qu'"il se trouve moins d'égalité qu'autrefois. Il y a quelques fortunes considérables, acquises par le commerce et l'industrie, et quelques grands propriétaires qui ont ajouté à leurs possessions celles que d'autres particuliers ont vendu par nécessité ou par suite de leur imprévoyance. Il y a aussi des familles qui se trouvent dans un état de gêne et même d'indigence. Cette classe est sans doute plus nombreuse que ci-devant" (23).

---

(22) Ibid.

(23) M. Matthey-Doret, Description topographique et économique de la Mairie de Cortaillod, Neuchâtel, 1818, p. 45.

Difficile à mesurer avec précision, l'accroissement des écarts de fortune est cependant suggéré par la comparaison de deux documents : un état des propriétés foncières à Cortaillod, en 1715, et rôle d'imposition sur la fortune, dressé en 1813 (24). En 1715, 155 propriétaires de Cortaillod possèdent, à eux tous, 254 hectares de terres, situés à Cortaillod même et dans les environs. 51,7 % de ces terres sont en champs, 17,6 % en prés et 30,6 % en vignes. Si l'on répartit ces 155 propriétaires en dix déciles, on constate que le premier décile possède 29 % des terres, le second 14,1 %. La terre constituant, de loin, l'élément le plus important des fortunes villageoises avant le développement du commerce et de l'industrie, on a donc là une image approchée de la hiérarchie des patrimoines, qui apparaît comme relativement resserrée, puisque les 20 % les plus riches ne possèdent que 44 % des terres.

Un siècle plus tard, la situation a beaucoup évolué. En 1813, la fortune mobilière et immobilière des habitants du village est estimée à 1 600 000 L., dont 700 000 L. environ pour les terres. Les chefs de famille payant l'impôt sur la fortune étant répartis en dix déciles, ceux du premier décile possèdent à eux seuls, 77,4 % de toute la fortune du village, ceux du second 13,8 %. Si l'on ne tient pas compte de la Fabrique-Neuve, estimée à 500 000 L., il reste que les propriétaires du premier décile possèdent encore 67,5 % de toute la fortune du village (soit 45 600 L. pour chacun d'eux, en moyenne), et ceux du deuxième décile 17,8 % (soit 8 800 L.). Les 20 % les plus riches possèdent donc ensemble, 85,3 % de la fortune, soit une proportion deux fois plus forte qu'un siècle auparavant. En revanche, aux deux derniers déciles - qui ne comprennent d'ailleurs pas les habitants dénués de tout bien - ne revient que 0,8 % de la fortune du village.

---

(24) A EN, Rentier des censes de Cortaillod (1715) ; AC, PP, imposition de 1813.

On se trouve donc, en 1813, au terme d'un processus de prolétarianisation de la population de Cortailod. Celui ci se présente, d'abord, comme la conséquence de la vente de leurs propriétés par une partie des paysans du village, devenus ouvriers de fabrique. Il faut cependant souligner que l'industrialisation a pu aussi, consolider le patrimoine de certains paysans moyens. Pour les familles paysannes qui envoient un ou plusieurs enfants travailler à la fabrique, l'argent gagné permet en effet, de conserver, voire d'arrondir les terres. Plus généralement, en offrant des occasions d'investissement ou de placement rémunérateurs aux capitaux, l'industrie a pu détourner ces derniers du secteur foncier, et éviter le phénomène de concentration des terres dans un petit nombre de mains.

Dans la hiérarchie des fortunes, telle qu'on la perçoit en 1813, les ouvriers tiennent un rang extrêmement modeste, puisque seuls quarante quatre chefs de famille travaillant à la Fabrique-Neuve sont soumis à l'impôt sur la fortune. Parmi eux, on compte onze graveurs, taxés au total pour 16 600 L., soit une fortune moyenne de 1 500 L. ; dix sept imprimeurs, taxés pour 34 650 l. (2000 L. pour chacun) et seize manoeuvres, taxés pour 11 200 L. (700 L. seulement pour chacun). Le patrimoine des ouvriers se situe donc à un niveau extrêmement modeste, très inférieur à celui de la majorité des autres habitants de Cortailod. Mais il n'en va pas exactement de même pour leurs revenus.

Les salaires versés par la Fabrique-Neuve sont, en effet, relativement élevés : (tableau VII. p. 22)

Encore faut-il noter qu'il ne s'agit, dans le tableau VII a, que de la moyenne, approximativement calculée, des salaires réellement versés par la Fabrique-Neuve. Or, parmi les ouvriers, certains sont apprentis, d'autres ne travaillent qu'une partie de l'année. Un ouvrier normalement qualifié, travaillant 270 à 280 jours par an, gagne sensiblement plus que les sommes ici mentionnées : en 1811, les meilleurs dessinateurs gagnent jusqu'à 2 500 L., les imprimeurs 1 000 L.,

Tableau VII - Les salaires à la Fabrique-Neuve.

## a) Les salaires moyens.

Année	Dess. et gr.	Imprimeurs	Rentreuses	Manceuvres	Pinceleuses	Tireurs
1770	400 L.	300 L.	150 L.	150 L.	100 L.	50 L.
1811	700 L.	570 L.	260 L.	260 L.	150 L.	70 L.

## b) Les salaires individuels et familiaux en 1811

	moins de 100L	100- 200 L	200- 300L.	300 - 400 L.	400 - 500 L.	500 - 700	700 - 1000	Plus de 1000	Total
Salaires indi- viduels (nom- bre :	59	140	99	63	27	41	14	9	452
Pourcentage	13 %	31 %	22%	14 %	6 %	9 %	3 %	2 %	100
Salaires fami- liaux nombre (1)	33	70	51	45	21	33	27	21	301
Pourcentage	11 %	23 %	17 %	15 %	7 %	11%	9 %	7 %	100

les rentreuses 350 L. , les pinceleuses 330 L.

Une deuxième caractéristique des salaires, dans les fabriques neuchâtoises, est que, d'une année à l'autre, ils sont d'une assez grande stabilité. D'une part, la conjoncture connaît peu d'à-coups brusques, tout au moins jusqu'en 1798. D'autre part, en période de dépression et de mévente, les fabricants font tout pour maintenir l'emploi et les salaires, sous peine d'encourir le risque de voir leurs ou-

(1) 213 ouvriers individuels, plus 88 groupes familiaux 2 à 6 personnes (parents et enfants, frères et sœurs).

1 L. = 1,42 F.

Sources : A E N, A F C : Livres pour les ouvriers.

vriers émigrer, sans espoir de retour. Ils n'hésitent pas, pour retenir leurs ouvriers, à imprimer au delà de leurs besoins, ou à produire des genres difficiles, incorporant davantage de façon. Les ouvriers jouissent donc d'une grande stabilité de l'emploi : à la Fabrique-Neuve les plus qualifiés d'entre eux restent chacun, en moyenne, plus de trente ans dans l'entreprise.

Enfin, la structure de l'emploi, en autorisant des ouvriers de tous âges et de tous sexes à travailler dans les fabriques, permet aux salaires familiaux d'atteindre des niveaux élevés : plus de la moitié des ouvriers travaillant à la Fabrique-Neuve appartiennent à un groupe familial de deux à six personnes, le pourcentage étant particulièrement élevé pour les femmes : 56 % des rentreuses, 65 % des pinceuses, 70 % des tondeuses ont au moins un mari, un père ou un frère qui travaille dans la même entreprise.

Beaucoup de familles ouvrières ont donc un revenu égal ou supérieur à celui d'un petit paysan du Vignoble. Un paysan qui possède et exploite trente-trois émines de terre (un hectare), dont vingt émines de champs, cinq de prés et huit de vignes, jouit, vers 1800, d'un revenu que l'on peut estimer, en année moyenne, à 300 ou 400 livres neuchâtelaises (25). A la même époque, au moins cent familles ouvrières, travaillant à la Fabrique-Neuve, ont un revenu égal ou supérieur à cette somme, une trentaine d'entre elles gagnant même deux fois plus (cf. tableau VII). Malgré la faiblesse de leur patrimoine, les ouvriers jouissent donc, dans l'ensemble, de revenus plutôt élevés : à Neuchâtel, la prolétarianisation ne s'est pas accompagnée, tout au moins massivement, de paupérisation. Ce niveau de salaires a permis aux ouvriers d'être partie prenante dans les nouvelles habitudes de consommation qui sont apparues dans le Vignoble.

---

(25) D'après H. F. Henriod, Jusqu'à quel point . . ., pp. 25-27, et M. Matthey-Doret, Description . . . . de Cortaillod, pp. 48-51.

## La consommation populaire et le développement de l'économie marchande.

Avant, que l'industrie ne s'installe, au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'économie des villages du Vignoble avait déjà dépassé le stade de l'autosubsistance. Une part importante de leur production de vin était exportée, en échange de blé, de sel, de viande, de tissus et de quincaillerie. Un demi-siècle plus tard, l'importance de ces échanges s'est beaucoup accrue, la production agricole et artisanale du Vignoble n'ayant pas suivi l'augmentation de la population dont, par ailleurs, le pouvoir d'achat permettait une consommation plus massive et plus diversifiée. (tableau VIII, p. 25)

Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, le Vignoble ne produit plus qu'une faible partie de ce qu'il consomme, soit 37,3 %, tous produits confondus. Deux productions seulement suffisent aux besoins : les fruits et légumes, et les boissons, parmi lesquelles le vin tient la première place. Toutes les autres productions sont déficitaires. 63 % du blé consommé est importé, les achats étant effectués à Bâle, Rheineim, parfois Schaffhouse et, en période de disette - comme en 1794-1796 - en Souabe et en Bavière.

Le cheptel du Vignoble est également insuffisant. En 1805, Boudry élève 222 bovins, 722 moutons, 55 porcs ; Bevaix respectivement 204, 205 et 75 (26) ; les importations de viande et de produits laitiers proviennent essentiellement des montagnes neuchâtelaises. Enfin, les productions artisanales et manufacturières - autres que les toiles peintes - sont également insuffisantes, près de 80 % des produits textiles étant achetés hors du Vignoble. Le seul produit qui fasse l'objet d'une exportation massive est le vin, dont les ventes à l'extérieur du Vignoble se montent à près de 40 000 L. Mais l'exportation de ce produit ne suffit pas à équilibrer la

---

(26) A E N, fonds Berthier, Essai ...



Tableau VIII - La Consommation à Bevaix et Boudry en 1805.

	Production	Consommation	Consommation de produits du Vignoble	% de couverture
<u>Blés (1)</u>	27 000	72 500	27 000	37 %
<u>Produits de l'élevage</u>	12 203	83 596	12 203	14,5 %
dont :				
viande	10 528	54 742	10 528	
bœuf	100	26 334	100	
<u>Fruits et légumes</u>	28 589	27 624	26 834	97 %
dont :				
pommes de terre	8 015	7 220	7 220	
<u>Produits exotiques</u>	0	18 664	0	0
dont :				
café	0	10 100	0	
<u>Sel (2)</u>	0	4 000	0	0
<u>Boissons</u>	75 600	38 299	37 544	98 %
dont :				
vin	74 010	35 954	35 954	
<u>Textile, vêtements, cuir</u>	11 565	54 896	11 565	21 %
<u>Meubles, entretien</u>	2 940	14 267	2 940	21 %
<u>Outillage, divers</u>	6 080	13 371	6 080	45 %
TOTAL	163 977 L.	327 217 L.	122 166 L.	37,3 %

Sources : A E N, dossier commerce : Estimation faite, en 1806, par Louis Bovet indienneur, de la consommation annuelle des villages de Boudry et Bevaix, comptant au total 1 889 habitants.

Notes :

- (1) Estimation d'après M. Matthey-Doret, Description ... de Bevaix, p. 24 et 25 ; Description ... de Cortailod, p. 51.
- (2) Estimation d'après M. Matthey-Doret, Description ... de Cortailod, p. 52.

N. B. : Il n'est pas fait mention, dans ce tableau, de la consommation et de la production des fabriques d'indiennes, ni du bois à usage domestique (d'origine communale, généralement).

balance commerciale, qui reste déficitaire de plus de 160 000 L.

Cette somme correspond approximativement à la masse des salaires versés par les fabriques aux ouvriers résidant à Bevaix et Boudry, ainsi qu'à la fraction du bénéfice net que les fabricants dépensent dans le Vignoble même. Ainsi en 1806, les fabriques assurent, à elles seules, la moitié environ du pouvoir d'achat des populations de Boudry et de Bevaix.

L'importance de ces salaires engendre de nouvelles habitudes de consommation. Si le pain reste une des bases de l'alimentation, la part des dépenses qui lui sont consacrées a beaucoup diminué. La nourriture des habitants du Vignoble, au début du XIXe siècle, présente d'ores et déjà une grande diversité : "le peuple du Vignoble fait à l'ordinaire quatre repas par jour ; son déjeuner consiste en du café au lait ; il mange de la viande à diner, du pain et du fromage à son goûter, et de la soupe et du légume à son souper", note un observateur au début du XIXe siècle (27). La consommation de pain a donc baissé au profit des légumes et particulièrement de la pomme de terre, qu'une description du pays, en 1806, n'hésite pas à mettre "au premier rang de la nourriture du peuple" (28).

En fait, si la pomme de terre apparaît souvent comme un substitut du pain pour les plus pauvres, l'élévation du niveau de vie se traduit surtout par la part de plus en plus grande que prennent dans les dépenses d'alimentation les produits de l'élevage. En 1805, à Bevaix et Boudry, leur montant est nettement supérieur à celui du pain. C'est là l'indice d'un niveau de vie assez élevé, mais il faut tenir compte qu'à l'époque, à Neuchâtel, la différence de prix entre le pain et la viande est peu marquée. La viande pouvait même être meilleur marché en période de disette. En 1816, le Conseil d'Etat de Neuchâtel crut devoir rappeler

---

(27) H. A. Sandoz-Rollin, *Essai statistique sur le canton de Neuchâtel*, Zürich, 1818.

(28) A E N, fonds Berthier, *Essai* . . .

à la population qu'"une livre de viande contenant autant de substance nutritive que deux livres de pain ( . . . ), il y aurait du profit à en faire un usage plus général" (29).

Tableau IX - Prix du pain et de la viande à Neuchâtel.

Années	Prix d'une livre de pain	Prix d'une livre de veau	Différence
1770	1 7/8 batz	1 3/4 batz	- 6 %
1799	1 batz	1 3/4 batz	+ 75 %
1803	1 7/8 batz	2 1/8 batz	+ 13 %
1815	1 1/8 batz	1 7/8 batz	+ 66 %
1816	3 5/8 batz	2 1/4 batz	- 38 %

Sources : Bibliothèque de la ville de Neuchâtel. Livres de dépenses de Ménage : Ms A 118, 175, 183, 172.  
1 batz = 2 sous.

Egalement significatif du niveau de la consommation est l'usage courant du café. Ce produit est pourtant vendu 16 à 20 sous la livre vers 1780, 50 à 80 sous pendant le Blocus. Mais même à cette époque, les habitants du Vignoble ne peuvent plus s'en passer. Les plus pauvres doivent recourir à des ersatz, tels que les carottes grillées et séchées vendues seulement 7 sous la livre, en 1812. Les autres continuent à acheter du café, quelque soit son prix, au grand désespoir des moralistes, qui vitupèrent ce goût immodéré du luxe. On voit même, en 1798, des pinceleuses demander au patron de la Fabrique-Neuve de faire des heures supplémentaires, lui donnant comme raison "qu'elles seraient bien aises de gagner quelque chose pour s'acheter du café" (30).

(29) L. Montandon, Un écho de l'année du cher Temps, in Nouvelles Etrennes Neuchâteloises pour 1926, Neuchâtel, 1925, pp. 67-74.

(30) A E N, A F C, Correspondance, 14 octobre 1798.

Sensible dans le domaine de l'alimentation, la mode apparaît aussi dans celui de l'habillement, dont le spectacle offre de nouveaux motifs de réprobation aux commentateurs de l'époque. L'un d'eux déplore qu'à Bevaix, on fasse "beaucoup plus de dépenses (que jadis) pour les habits. On voit plus d'étoffes fines, plus de soieries et d'indiennes pour le sexe, et de ces tissus étrangers, peu solides, mais à la mode" (31). Certes, tous les villageois ne sont pas à même de consacrer d'importantes sommes d'argent pour se vêtir. A Cortaillod, "les habillements des pauvres ne sont pas fort dispendieux ; plusieurs s'habillent des vieux habits qu'on leur donne, et parmi ceux qui sont dans le cas d'acheter, c'est volontiers, pour hommes, triège, et pour femmes, cotonne en été, et, en hiver, milaine ou étoffe semblable. La partie de leur habillement qui peut leur coûter le plus sont les souliers" (32). Au total, cependant, la mode apparaît bien comme un phénomène de masse. Le "minimum social" dans le Vignoble, tend à se distinguer de plus en plus du "minimum vital", sans cesser d'apparaître, aux yeux des populations, comme un besoin à satisfaire.

#### Une nouvelle classe moyenne.

L'accroissement et la diversification de la consommation dans le Vignoble ont pour conséquence le développement d'un important secteur artisanal et commerçant. Selon les tabelles de dénombrement de Cortaillod, 48 personnes y travaillent en 1750, 76 en 1800 et 144 en 1832 (33) (cf. tableau X). Le développement de ce secteur s'explique, aussi, comme une "retombée" directe de la présen-

---

(31) M. Matthey-Doret, Description . . . de Bevaix, p. 38.

(32) E. Quartier-la-Tente, op. cit., Le district de Boudry, p. 205.

(33) La précision de ces chiffres n'est qu'approximative. Par exemple, un individu exerçant deux métiers est compté deux fois dans les tabelles de dénombrement. Cependant, le sens général de l'évolution est clair.

ce des fabriques de toile peintes. Leurs bâtiments, meubles et outils sont en effet construits, entretenus et réparés par des artisans du Vignoble qui reçoivent, chaque année, à cet effet, d'importantes commandes.

Tableau X - Dénombrement des professions à Cortailod.

Professions	1750	1800	1832	Augmentation 1832/1750
I Production alimentaire (pêcheurs, chasseurs, jardiniers, distillateurs, menuisiers)	7	8	19	+ 171 %
II Commerce d'alimentation (boulangers, bouchers, cabaretiers)	2	9	17	+ 750 %
III Textile (tisserands, fileurs, drapiers, cordiers, dentellières)	6	2	19	+ 216 %
IV Vêtement et cuir (tailleurs, couturières, cordonniers, blanchisseuses)	7	18	42	+ 500 %
V Bâtiment (maçons, couvreurs, charpentiers, menuisiers, serruriers)	5	19	21	+ 320 %
VI Outillage rural (charrons, tonneliers, maréchaux, boisseliers)	6	8	10	+ 66 %
VII Education et santé (régents, médecins, chirurgiens, sages-femmes)	3	6	9	+ 200 %
VIII Divers	12	6	7	- 41 %
TOTAL	48	76	144	+ 200 %
POPULATION TOTALE	521	1000	1143	+ 119 %

Source : A E N, tables de dénombrement de Cortailod.

Il s'explique enfin par la nouvelle division du travail dans les villages. A la différence des familles paysannes du début du XVIII<sup>e</sup> siècle, les familles totalement ou partiellement ouvrières ne sont plus, désormais, des cellules de production polyvalentes. Des spécialistes, artisans ou commerçants, se voient confier un grand nombre des tâches qui, jadis, s'effectuaient au sein même des familles. Ainsi, le pain est, de plus en plus, acheté à des boulangers. Les petits vigneron vendent leur vendange à des encaveurs, et consomment le vin dans les cabarets. Les femmes et les jeunes filles qui travaillent en fabrique ne sachant plus "ni filer, ni coudre, ni tricoter", les familles doivent acheter au dehors tous leurs habillements. Cette évolution rend partiellement illusoire l'importance des gains monétaires des ouvriers, puisqu'une partie de ces gains ne sert qu'à rémunérer des services jadis assurés à l'intérieur même des familles. Il n'est cependant pas sûr que les ouvriers aient eu tout à fait conscience de ce phénomène, occulté à leurs yeux par la satisfaction de recevoir d'importants revenus salariaux.

Nouvelle division du travail et nouvelles habitudes de consommation expliquent l'évolution respective des différentes catégories d'artisans et de commerçants. Les deux secteurs qui augmentent le plus sont ceux de l'alimentation (+ 750 % entre 1750 et 1832) et de l'habillement (+ 500 %). Cette croissance s'explique par le déclin de l'autoproduction familiale et l'apparition du phénomène de la mode, qui sont particulièrement manifestes dans ces deux secteurs.

Le nombre des artisans du bâtiment s'accroît lui aussi fortement, tout au moins jusqu'en 1800. Les fabriques donnent du travail à un grand nombre d'entre eux, chargés de la construction et de l'entretien, non seulement des bâtiments, mais aussi des outils de production qui sont suffisamment simples, jusqu'au début du XIX<sup>e</sup> siècle, pour être de la compétence de menuisiers de village. La demande des particuliers s'accroît également, sous la pression démographique et l'apparition de nouvelles normes de confort. Si on construit peu de nouvelles maisons, on

agrandit et on réaménage les anciennes, que l'on meuble avec plus de luxe (34). La multiplication des serruriers apparaît, d'ailleurs, significative d'une aisance qui se répand : on n'en dénombre aucun en 1750, mais cinq au début du XIX<sup>e</sup> siècle. "Rien autrefois n'était enfermé ; note M. Matthey-Doret à propos de Cortaillod ; mais aujourd'hui l'art du serrurier n'y est pas inutile, et les clés y sont, comme ailleurs, d'un usage aussi commun que prudent" (35).

Le développement du secteur artisanal et commerçant a eu, pour la communauté villageoise, des conséquences importantes. Le tissu social s'est trouvé considérablement enrichi par l'intensification de la vie de relations et d'échanges. Les secteurs de la santé et de l'éducation se sont eux mêmes développés, le dernier jouant un rôle particulièrement important dans la socialisation des enfants du Vignoble : les deux régents que compte le village de Cortaillod, au début du XIX<sup>e</sup> siècle, ont pour mission de répandre l'instruction, mais aussi, comme le souligne la Conférence annuelle des Régents de Neuchâtel, de faire accepter aux jeunes gens une société de classe, en "les accoutumant à voir dans l'ordre des rangs (obtenus à l'école) une image de la vie sociale, où tous ne peuvent occuper les premières places" (36).

En outre, en suscitant dans le Vignoble la naissance d'une classe moyenne, artisanale et commerçante, l'industrie a atténué les effets de la bipolarisation qu'elle créait, par ailleurs, entre, d'une part, possédants et capitalistes, et d'autre part, le prolétariat ouvrier. Cette classe moyenne, d'une importance numérique non négligeable, constitue donc une manière de tampon social qui a puissamment contribué au maintien de la cohésion de la communauté villageoise.

---

(34) H. F. Henriod, Mémoire sur la . . . disette du bois.

(35) M. Matthey-Doret, Description . . . de Cortaillod, p. 55

(36) Précis de la conférence générale des régents de l'Etat de Neuchâtel, Neuchâtel, 1833, p. 15.

L'apparition de l'industrie dans les communautés rurales du Vignoble neuchâtelois n'apparaît donc pas, malgré sa soudaineté, comme un phénomène brutal et dramatique. Entre 1750 et 1800, l'économie et la société villageoises sont substantiellement modifiées, mais ces changements se produisent d'une façon relativement souple : ainsi, ni la famille, ni l'institution communale n'apparaissent comme fondamentalement ébranlées. Cela tient, sans doute, à quelques raisons particulières, telles que la nature de l'industrie des indiennes ou les caractéristiques propres de la société neuchâteloise. Plus généralement, l'exemple de Cortailod incite cependant à ne pas sous-estimer les contre-parties et les contre-poids que l'industrie elle-même est capable d'opposer aux conséquences les plus révolutionnaires de son propre développement, pour en masquer ou en atténuer les effets.

P. CASPARD



## DISCUSSION

M. Garden, après avoir remercié et félicité M. Caspard, s'interroge sur la signification de ce modèle suisse d'une industrialisation "heureuse" et pense que des confrontations seraient fructueuses avec certains cas français, comme celui de Jouy, étudié par S. Chassagne.

M. Gutton souhaite obtenir des précisions sur les archives judiciaires et sur l'importance et la nature des heurts entre communiens et étrangers. MM. Bonnet et Cayez font d'ailleurs observer que ce dernier terme paraît à Cortaillod recevoir trois acceptions : les habitants de la principauté qui ne sont pas communiens de Cortaillod, les travailleurs originaires des autres cantons, les étrangers à la Suisse. M. Caspard confirme cette triple signification qui fait qu'un neuchâtelois, par exemple, n'a aucun droit particulier à Cortaillod et empêche aussi les patrons des indiennes de jouer un rôle municipal quelconque. Les conflits entre communiens et "étrangers" qui sont révélés par les plaids de Cortaillod sont très mineurs : passages et chapardages dans les vignes et les vergers, délits forestiers, "batteries" entre ouvriers, dont on ignore les motifs et dont le détail des propos injurieux n'est généralement pas mentionné. M. Caspard précise aussi, sur une autre question de M. Cayez que Claude-Abram Dupasquier, le fondateur de la Fabrique-Neuve de Cortaillod, est d'origine relativement aisée son père étant notaire et propriétaire foncier à Fleurier. Les capitaux qu'il investit pour monter sa fabrique s'élèvent à quelques dizaines de milliers de livres, mais la Fabrique-Neuve ne travaille qu'à façon pour des sociétés de commerce (telle Pourtalès et Cie) dont le capital est beaucoup plus important. Il répond à une question de Mme Lorcin que l'assemblée des communiens autorise l'installation des indiennes et réclame avec insistance aux fabricants l'embauche des indigents. Il indique enfin à M. Pinol qu'entre 1750 et 1820, il y a peu de traces d'organisation ouvrière.

De questions sont alors posées sur les effets démographiques de cette in-

ustrialisation. M. Bideau souhaiterait une mesure plus fine par cohortes d'âges égales. M. Caspard et M. Garden font observer que les taux bruts sont déjà significatifs et que l'essor des indiennes redresse vigoureusement un taux de natalité fort bas au début du XVIIIe siècle dans ce pays calviniste. M. Estier voudrait savoir si l'on peut suivre, après 1750, deux types de comportement démographique, un type paysan et un type ouvrier. M. Caspard signale que les professions ne sont malheureusement pas mentionnées dans les registres mais que, grâce aux listes nominales d'ouvriers de la Fabrique-Neuve, conservées de 1754 à 1819, il est possible d'isoler un comportement démographique purement ouvrier. M. Metral, qui a noté le petit nombre de constructions neuves, voudrait savoir où sont logés les ouvriers : M. Caspard précise qu'ils sont locataires de garnis établis dans les demeures paysannes, souvent agrandies à cet effet. M. Metral fait observer qu'il n'y a pas de prolétarianisation, dans la mesure où les ouvriers "étrangers" à Cortaillod conservent leurs droits communiens dans leur commune d'origine.

M. Morsel interroge M. Caspard sur ses sources, pour mesurer la production et la consommation à Cortaillod. M. Caspard précise qu'il a fait confiance au rapport établi par Louis Bovet, indienneur à Boudry et destiné au maréchal Berthier en 1806. M. Morsel voudrait savoir s'il est possible de comparer l'investissement par tête dans l'industrie et dans l'agriculture. M. Caspard répond qu'il ne s'est pas livré à cette comparaison. Il existe des données précises sur l'investissement industriel ; en revanche, celles qui concernent l'agriculture sont fragmentaires, et d'interprétation plus malaisée. Deux questions de M. Goujon amènent M. Caspard à préciser que le recrutement des premiers ouvriers se faisait dans les autres indiennes du Vignoble. Ce qui ne fait que déplacer un problème important - et qu'apparaît, dès la génération suivante, une nette hérédité professionnelle.

M. Garrier s'interroge sur les effets de cette forme d'industrialisation

sur les structures foncières. Y-a-t-il, à l'origine, malgré des structures assez égalitaires dans une société vigneronne de petits propriétaires indépendants, surabondance de main d'œuvre, d'autant que le faire-valoir indirect, possible générateur d'emplois, apparaît peu répandu ? D'autre part, l'industrialisation, par le réinvestissement foncier des gains des indienneurs, n'entrave-t-elle pas une accentuation des inégalités foncières, les ouvriers vendant leurs biens et les "paysans-ouvriers" arrondissant le leur ? M. Caspard confirme qu'il y avait peu de grande propriété bourgeoise à Cortailod ni de grandes possibilités de travail agricole salarié. Par la suite, l'industrialisation paraît rééquilibrer l'économie villageoise. Pour M. Morsel, le grand problème est bien, en effet, celui de l'équilibre des transferts entre l'agriculture et l'industrie : transferts de travail, de capitaux, de revenus.

Une dernière question de Mme Lorcin amène M. Caspard à préciser que, à qualification égale, les ouvrières sont nettement moins payées que les ouvriers, que leur emploi est un peu moins stable et qu'il peut être supprimé brutalement lors des innovations techniques, comme après 1810, lorsque disparaît le pincelage des tissus à la main ; en 1835, lorsque Frédéric Dupasquier invente un tireur mécanique, c'est tout le travail des jeunes enfants qui se trouve supprimé.